

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION ET
L'ACTION**

Séance du 28 novembre 2023 à 18h

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 43

Nbre de délégués présents : 22

Nbre de pouvoirs : 7

Nbre de délégués votants : 29

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian		BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	P	CLAUDE Pascal	E
BONNE Grégory	P	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André		COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane	E	COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	E
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carole	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	P
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	E
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GRIMILLOT Patricia	E	GUILLOT Jean-François	E
HAAS Francis	P	HANS Francis	
HARPIN Denis	P	HENRY Nadine	
HENRI Brigitte	XP	JACQUEMIN Anicet	E
HUMBERT Stanislas	P	JEANNOT Arnaud	E
		LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	E	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
LACROIX Rémi	XP	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal		PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	XP	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	E	ROBIN Patrice	E
MEYER Gérard	E	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	P	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	E
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	XP	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	E
TOUSSAINT Michel	XP	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	E	VINCENT Patrick	E
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	
VONDERSCHER Jean-Marie	P		
WILLEMIN Jenny	E		

Pouvoirs : J. MANGEL à F. HAAS / S. BISCH à JC. SANCIER / M. TOUSSAINT à P. LAGARDE / B. TACQUARD à C. VIDOT / R. LACROIX à B. AID / C. ADAM à G. BOGARD /B.HENRI à JM.VONDERSCHER



Délibération n° 2023/1188

Objet : Contrat barème G avec la filière papiers et emballages

Le contrat actuel qui nous lie à CITEO dans le cadre du Barème F au titre de la filière des papiers et emballages arrivera à échéance au 31.12 prochain.

D'une durée de 6 ans, ce contrat avait été prolongé par les pouvoirs publics d'une année sur 2023.

Le projet de cahier des charges de la filière papiers-emballages applicable au 1er janvier prochain n'est toujours pas, à ce jour, publié.

Il convient de constater que ce projet ne traduit pas les ambitions françaises et européennes concernant les leviers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de collecte, de réemploi et de recyclage.

La dernière CIFREP (Commission Inter Filières REP) réunie le 9.11 dernier s'est par ailleurs opposée à l'unanimité à ce projet dont le « collège association » via Amorce et le CNR auxquelles nous adhérons et qui portent notre voix et défendent nos intérêts au national.

Nous avons mis à profit ce temps d'attente pour réaliser avec Amorce une 1ère simulation des soutiens version Barème G vs Barème F. Certains soutiens ne sont pour autant par encore connus ou finalisés donc pas définitifs. Mais il s'avérerait que nous devrions perdre environ 400 000 € par an de soutiens.

Un nouvel échange et séance de travail sont prévus lorsque nous disposerons de plus de lisibilité sur le cahier des charges et donc avec des soutiens définitifs.

Cela est non seulement décevant et dommageable en regard des efforts consentis depuis 3 décennies et qui ne récompensent pas les collectivités comme la nôtre qui disposent de bonnes performances et d'un engagement politique fort en faveur de la collecte sélective.

Dans les actions menées et positions défendues à ce jour par Amorce et le CNR que nous alimentons avec nos projections de soutiens, ils défendent le principe d'un bonus aux collectivités « bonnes trieuses » mais aussi d'un malus « aux moins performantes ». Juste retour des choses.

Par ailleurs, le Ministre de la Transition Ecologique aurait ré évoqué l'idée de la consigne pour recyclage... Ils sont donc également en alerte à ce sujet.

Comme vous le savez, 2 éco-organismes sont dorénavant agréés et nous disposerons donc désormais du choix entre CITEO, l'EO historique avec lequel nous sommes sous contrat depuis 1994 et le petit nouveau LEKO.

Nous avons approché ce dernier et avons pu échanger avec eux en visio.



Il convient de comprendre que le barème de soutiens sera commun et identique aux 2 EO. La distinction et donc le choix à opérer entre CITEO et LEKO portera sur des critères qualitatifs et également les AAP qu'ils lanceront.

Par ailleurs, nous avons organisé un temps de présentation du nouveau Barème et d'échanges avec les 2 EO le 20.12 prochain.

Pour des questions d'organisation, le Bureau auditionnera les 2 structures le 20.12 prochain matin et CITEO présentera le barème et son offre aux CL lors d'une réunion prévue l'après-midi.

A l'issue, une analyse comparative appuyée par la simulation financière finalisée sera présentée au Bureau début janvier afin de nous permettre de réaliser notre choix de l'éco organisme avec lequel nous contractualiserons.

Nouveauté de ce Barème G, les CL pourront, chaque année, changer d'éco organisme. Une souplesse pour nous et une façon de challenger ces structures.

Aussi, eu égard à la situation peu commune dans laquelle se trouvent toutes les collectivités au national face à ce nouvel agrément et contrat, il vous est proposé de prendre une décision d'adhésion de principe et selon un planning que nous subissons, m'autoriser à signer le contrat avec l'éco organisme qui aura été retenu par le Bureau selon l'analyse comparative à venir ou de le soumettre au prochain Comité fin février.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Acter le principe d'adhésion à la filière papiers et emballages.
- ✓ Autoriser le Président à signer le contrat et tout document afférent à l'éco organisme qui sera retenu.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

